

# REGLEMENT PARTICULIER

## 4<sup>ème</sup> Tournoi Double Mixte Feuillantini

**La Fouillouse le Samedi 17 Novembre 2018**

Le règlement de la compétition est celui préconisé par la FFbAd sous la responsabilité du juge arbitre.

Le Comité Organisateur remercie par avance tous les participants qui, pour la satisfaction de tous, apporteront leur contribution à la réussite de cette « 4<sup>ème</sup> édition du tournoi Double Mixte de la Fouillouse » en observant ce règlement et en respectant les décisions du juge arbitre.

Le juge arbitre principal sera **M. Michaël Vial**, du club de Genilac licence 410583 et ses décisions sont sans appel. Le Juge-Arbitre se réserve le droit de disqualifier partiellement ou totalement tout joueur qui ne respecterait pas ce règlement particulier.

### Article 1. Organisation du tournoi

- Le tournoi est autorisé par la ligue Auvergne -Rhône-Alpes de badminton : 18.AURA.42/TI.L./001.
- La compétition aura lieu **le samedi 17 novembre 2018.**
- Lieu de la compétition : **Centre Socio-Sportif – 33 rue de Saint Just – 42480 La Fouillouse.**
- Clôture des inscriptions le **vendredi 2 novembre 2018.**
- Le tirage au sort aura lieu **le samedi 10 novembre 2018.**

### Article 2. Tableaux - séries - poules – nombre de joueurs

- Le tournoi est ouvert à tous les joueurs cadets, juniors, séniors et vétérans licenciés à la Fédération Française de Badminton.
- Le tournoi proposera un tableau **Double Mixte uniquement.**
- Les tableaux sont ouverts aux séries **NC, P12, P11, P10, D9, D8, D7, R6, R5, R4.**
- Le tournoi peut comporter jusqu'à cinq groupes de séries,
- L'affectation à une série est déterminée par la moyenne en mixte des cotes de la paire.
- Les têtes de séries seront désignées selon la cote de la paire par les organisateurs et le juge arbitre sur la base du classement CPPH – Classement Par Point Hebdomadaire de la FFbAd au **jeudi 8 Novembre 2018.**
- Chaque groupe de séries sera composée au maximum de quatre poules de trois paires.
- L'organisateur en accord avec juge arbitre, se réserve le droit de modifier les poules et/ou les tableaux, si besoin est, et prendre toutes les mesures nécessaires au bon déroulement du tournoi et de regrouper les séries dans un même tableau, ou d'annuler un tableau si le nombre d'inscrits est insuffisant.

### Article 3. Inscriptions

- Tout joueur souhaitant s'inscrire au tournoi doit être en règle avec la FFbAd et doit être en possession de sa licence à la date du tirage au sort.
- Les inscriptions des joueurs se feront par club et devront être envoyées avant le **vendredi 2 novembre 2018.**
  - o Par mail au responsable du tournoi : [tournois-la-fouillouse@hotmail.fr](mailto:tournois-la-fouillouse@hotmail.fr)
  - o Adresse postale : Benjamin ZUPPO  
12 rue des Jasmins 42160 Bonson  
Téléphone : 06 20 97 80 98
- Le nombre de joueurs est **limité à 96 joueurs, c'est à dire à 48 paires.**
- Les équipes seront inscrites dans leur ordre d'inscription. Au-delà des 48 paires, une liste d'attente sera constituée dans l'ordre de réception des inscriptions par mail ou courrier et les équipes concernées seront prévenues par l'organisateur.
- Les droits d'engagement par joueur sont fixés à **13€.**
- Ces droits seront à régler soit après la réception des premières convocations soit le jour même du tournoi. Par contre nous demandons que les règlements soient regroupés par club pour une question de gestion.
- Passé le délai de la date limite d'inscription, ils sont remboursés en cas de force majeure et sur présentation d'un justificatif (exemples : certificat médical, attestation de travail, ...).

#### **Article 4. Les forfaits**

- Avant le tirage au sort : le partenaire restant inscrit pourra trouver un remplaçant pour maintenir son inscription.
- Après le tirage au sort : le joueur ou la paire sera remplacé par un joueur ou une paire en liste d'attente et s'il n'y a pas de liste d'attente les poules et les tableaux seront refaits dans la mesure du possible.
- Le joueur forfait ou blessé, après le tirage au sort devra envoyer un justificatif avant 5 jours après la compétition à la ligue Auvergne Rhône-Alpes de Badminton, sous peine de 2 mois de suspension sur le territoire français (Tournois et interclubs) :
  - o Par mail : sophie.bluy@badminton-aura.org
  - o Par courrier : -Ligue Rhône Alpes de Badminton – 37 Route du Vercors - 38500 St Cassien  
Merci de noter au dos votre nom et nom et la date de la compétition lors de votre envoi.
- Les droits d'inscription d'un joueur forfait après la date de Tirage Au Sort seront remboursés en cas de force majeure et sur présentation d'un justificatif (exemples : certificat médical, attestation de travail, ...). Il ne sera fait qu'un seul remboursement par club.

#### **Article 5. Mode de compétition, sortants par poule**

- La compétition se déroule en poules suivi par une deuxième phase en élimination directe.
- Il y aura 2 sortants par poule dans chaque tableau.
- L'organisateur se réserve la possibilité de mettre en place un match pour la 3ème place si l'échéancier le permet.

#### **Article 6. Présentation des joueurs le jour du tournoi**

- Tous les joueurs devront, dès leur arrivée se présenter au bureau des inscriptions.
- Les joueurs convoqués après 12:00 doivent venir 30 minutes avant l'heure de convocation.

#### **Article 7. Horaires, début de match, temps de repos, temps de préparation, feuille de match**

Horaires :

- Les horaires prévisionnels fournis par affichage ou par la table de marque sont indicatifs.
- L'ordre des matchs respectera, dans la mesure du possible, la numérotation du programme. Cependant, les horaires et l'ordre des matchs peuvent être modifiés à tout moment sur décision du juge arbitre et du comité organisateur pour le bon déroulement du tournoi.
- Au cours de la compétition, l'organisation pourra faire débiter un match jusqu'à 1 heure d'avance sur l'heure prévue. Si un des joueurs concerné n'est pas présent à ce moment-là, le juge arbitre sera en droit de le déclarer forfait.
- Les matchs pourront être lancés en avance avec l'accord des joueurs concernés.
- Tout joueur ne répondant pas à l'appel de son nom passé un délai de « 5 minutes » pourra être disqualifié par le juge arbitre et ce, quel que soit le niveau de la compétition.
- Les joueurs devant quitter le gymnase le feront en concertation avec le juge arbitre et devront obtenir l'accord de ce dernier. Par ailleurs, ils devront revenir à l'horaire indiqué par le juge arbitre et laisser un numéro de téléphone à la table de marque pour être joint le cas échéant.

Début de match :

- Tout joueur devra se présenter sur le terrain désigné avec un nombre suffisant de volants, ainsi que tous les éléments nécessaires pour son match (raquettes, bouteilles...).

Temps de préparation :

- A compter de l'appel de leur match, les joueurs disposent de 3 minutes de préparation comprenant le test des volants, l'échauffement et le changement de tenues. Il est demandé aux joueurs d'effectuer le test des volants dès leur arrivée sur le terrain.

Temps de repos :

- Le temps minimum de repos auquel ont droit les joueurs entre deux matchs consécutifs est fixé à 20 mn (le temps de repos est compté à l'annonce du dernier point du match précédent jusqu'à l'annonce « jouez » du match suivant). Il pourra être réduit avec l'accord express de l'intéressé(e). Le juge arbitre peut accorder un repos plus long lorsque cela lui paraît souhaitable.

Feuille de match :

- Les joueurs sont tenus de retirer la feuille de match auprès de la table de marque et de la restituer à cette même table dûment complétée immédiatement après la fin du match.

#### **Article 8. Arbitrage**

Les matchs seront auto arbitrés.

### **Article 9. Plateau de jeu et coaching**

- Le plateau de Jeu est uniquement réservé aux arbitres éventuels, aux organisateurs, aux joueurs ainsi qu'aux coaches (2 max. par équipe) **uniquement entre les sets**.
- Le coaching entre les points est **interdit pour toutes les catégories**. Il reste autorisé à la pause à 11 points et à la fin de chaque set.
- Des chaises de coaches seront mises là où la sécurité le permet. Par mesure d'équité si un côté ne le permet pas, il n'y aura pas de chaise sur l'autre côté non plus.

### **Article 10. Les volants – fautes liées aux infrastructures**

- Les matches se joueront uniquement avec des volants plumes.
- Les volants seront à la charge des joueurs. En cas de litige le volant choisi sera celui en vente dans la salle : Babolat N°4.
- Tout volant touchant les infrastructures fixes (panneaux, lampes...) sera compté comme « faute », sauf au service, où il pourra être engagé 2 fois par service. Le filin touché sera annoncé « let » dans l'échange.

### **Article 11. Tenues des joueurs**

- Une tenue de badminton, conforme aux circulaires de la FFBaD est exigée sur les terrains.
- Le port de chaussures de sport est obligatoire dans la surface de jeu.

### **Article 12. Réclamations et contestations**

**Le comité organisateur décline toute responsabilité en cas de vol, pertes, accidents ou autres incidents...**

- Toute participation au tournoi implique l'adoption de tous les articles du présent règlement.
- Le juge arbitre a la faculté de disqualifier partiellement ou totalement tout joueur qui ne respecterait pas ce règlement intérieur.
- Seul le responsable d'un club pour le jour du tournoi pourra contester auprès du juge arbitre. Toute réclamation faite par une autre personne ne sera pas recevable.

### **Article 13. Respect des lieux**

- Les joueurs sont priés de respecter la propreté de la salle et des vestiaires. Ils ne doivent pas détériorer les éléments mis à leur disposition.

### **Article 14. Dopage**

- L'utilisation de substances et de tous moyens destinés au dopage est prohibée. La liste des produits dopants est rendue officielle par le ministère des sports. Toute personne en possession d'une ordonnance médicale indiquant la prise de médicaments dopants pour le sport devra l'indiquer au juge arbitre avant son premier match du tournoi.

### **Article 15. Récompenses**

- Seuls les vainqueurs et finalistes de chaque catégorie seront récompensés. Aucune remise de récompenses ne sera donnée avant la fin de la dernière finale.
- L'organisation se réserve le droit de diminuer les récompenses si le nombre d'inscrits dans un tableau est faible.

### **Article 16. Droit à l'image**

- Tout joueur inscrit peut être pris en photo ou filmé pendant la compétition, les joueurs ne souhaitant pas l'être devront le préciser lors de l'inscription. Sans précision, l'organisation considérera que le joueur a donné ses droits.

Responsable :

M. Denis Pereira



Juge Arbitre :

M. Michaël Vial

